



## Droit à l'image et internet

Par **chrysnis**, le **20/02/2008** à **19:16**

Bonsoir,

Un constructeur de maison avec lequel je me suis fait bâtir, utilise des photos de ma villa dans la photothèque de son site afin de faire la promotion de son "savoir-faire" et ce sans mon autorisation. En a-t-il le droit ? Si non quels sont mes recours ? Constat d'huissier ? ....

Merci d'avance

Chrysnis

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/02/2008** à **18:54**

Bonjour,

Votre contrat ne précise pas qu'il pourra utiliser des photos de la construction?

A défaut, LRAR lui demandant de stopper cette diffusion.

S'il n'y a pas de réaction, Constat d'huissier et saisine du juge des référés.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)

Par **chrysnis**, le **22/02/2008** à **10:48**

En effet notre contrat ne précise pas qu'il peut utiliser ces photos comme bon lui semble.  
Nous avons donc décidé de faire procéder à un constat par un huissier.  
Merci pour vos renseignements.